



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pêche

Question écrite n° 38542

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la situation des pêcheurs petits métiers du Languedoc-Roussillon. La saison de pêche a été particulièrement difficile pour les petits métiers. Au-delà des problèmes qui affectent la ressource (diminution de certaines espèces, blocage des droits d'accès au thon rouge...), la profession est touchée par un phénomène environnemental d'une ampleur exceptionnelle : la présence continue et en très grande quantité de boues qui recouvrent et dégradent leurs matériels et entravent leur capacité de capture. Cette situation a fortement aggravé une saison de pêche déjà peu productive pour beaucoup de petits métiers, en fragilisant un peu plus la situation de ces entreprises. C'est pourquoi les représentants de cette profession sollicitent une compensation du préjudice subi par les petits métiers, par le biais notamment d'une aide exceptionnelle ou d'une exonération de charges. Aussi, il lui demande ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche a bien pris note des demandes des petits métiers de Méditerranée, par exemple le maintien des dates de pêche pour l'anguille, une pêcherie traditionnelle et artisanale, et la pêche du thon rouge, pour laquelle les quotas ont été doublés en 2013. Par ailleurs, le ministère chargé des transports, de la mer et de la pêche doit mettre en oeuvre une réglementation européenne contraignante pour la pêche en Méditerranée, votée en 2006, en étroite concertation avec les représentants professionnels de la pêche. Les plans de gestion pour les petits métiers font partie des priorités, afin de permettre le maintien des pratiques de pêche traditionnelle. Concernant plus particulièrement le phénomène naturel de boues auquel ont été confrontés certains pêcheurs durant la période estivale, il est assez répandu dans plusieurs régions, notamment au large des côtes basques et landaises. Les aléas climatiques font malheureusement partie intégrante de l'activité de pêche. Il faut travailler à comprendre ce phénomène, en déterminer les causes et réfléchir aux actions curatives. C'est d'ailleurs ce que font les pêcheurs basques et les instituts scientifiques locaux, à travers une étude actuellement en cours. Les informations disponibles auprès du comité départemental des pêches des Pyrénées-Atlantiques et du comité régional des pêches maritimes du Languedoc-Roussillon pourraient être mises en commun, pour plus d'efficacité. Ces projets d'études peuvent être financés soit dans le cadre de projets pilotes, soit par l'intermédiaire du fonds privé France filière pêche, géré par les professionnels de la pêche eux-mêmes. Le centre IFREMER de Sète a été également saisi de ce problème. En revanche, la question des indemnités est difficile à traiter en l'absence de préjudice précisément avéré ou de données précises. Plusieurs dispositifs sont prévus pour aider les pêcheurs en difficulté à cause d'aléas climatiques. Le Comité national des pêches gère, par exemple, une caisse d'indemnisation chômage-intempéries. Cependant, elle ne prévoit pas d'indemnisation pour les aléas subis en raison de boues colmatant les filets. Des évolutions réglementaires pourraient être étudiées sur l'initiative des professionnels de la pêche, qui gèrent eux-mêmes cette caisse. Le fonds privé France filière pêche dispose également d'une enveloppe financière annuelle importante, permettant de financer des projets collectifs, mais

aussi de participer au financement d'investissements à bord de navires de pêche. Le ministère souhaite poursuivre le dialogue, apaiser l'ensemble de la filière pêche du Languedoc-Roussillon, mettre autour de la table les différents métiers de la Méditerranée. C'est le message qui a été porté auprès des différents représentants de la pêche du Languedoc-Roussillon lors du passage du ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche à Montpellier en marge des Assises de l'économie maritime.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38542

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 3 décembre 2013

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10300

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13315